

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE**

meetic

INITIEE PAR
MATCH.COM FRANCE LIMITED

match.com[®]

PRESENTEE PAR



BNP PARIBAS

Communiqué de mise à disposition de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") et du document "Autres informations" relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Match.com France Limited

PRIX DE L'OFFRE : 18,75 euros par action Meetic S.A.

Le calendrier de l'offre sera fixé par l'AMF

Le présent communiqué établi par Match.com France Limited est diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 2° et 231-28, I du règlement général de l'AMF.

AVIS IMPORTANT

En application des articles L. 433-4, III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, si les actions non présentées à l'offre publique d'achat simplifiée ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Meetic S.A., Match.com France Limited a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Meetic S.A. non apportées à l'offre en contrepartie d'une indemnité égale au prix de l'offre, soit 18,75 euros par action.

Conformément aux dispositions des articles L. 621-8 du code monétaire et financier et 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 10 décembre 2013 relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Match.com France Limited sur les actions Meetic S.A. non détenues par elle, apposé le visa n°13-660 en date du 10 décembre 2013 sur la note d'information établie par Match.com France Limited.

Le document "Autres informations" relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Match.com France Limited a été déposé auprès de l'AMF le 10 décembre 2013 et mis à la disposition du public le 11 décembre 2013.

La note d'information visée par l'AMF et le document "Autres informations" relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Match.com France Limited sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Ces documents peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

BNP Paribas
4, rue d'Antin
75002 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre.

Le présent communiqué est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres Meetic. Sa diffusion peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et, en conséquence, toute personne en sa possession doit s'informer des restrictions légales en vigueur et s'y conformer.